

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	18 janvier 2013	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	18 janvier 2013	
		En exercice: 67
		Présents : 63
		Votants : 64

**Séance du 28 janvier 2013**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit janvier deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Patrick ROY (suppléant), Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Roland VANHOVE (suppléant), Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Claude GRUET, suppléé par M. Patrick ROY  
 Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Martine LECESTRE  
 Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Roland VANHOVE  
 Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS  
 Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON  
 Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU  
 Monsieur Yves GENTY suppléé par M. Mohamed BELKAID  
 Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI  
 Monsieur Jean-Claude GRELARDON  
 Madame Eliette ITALIANO  
 Madame Régine PONCHON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

**OBJET :** Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

**OBJET : Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Compte tenu de l'intégration de Saint-Aubin sur Yonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, des communes de Cézy, Chamvres, Paroy/tholon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des communes de Saint-Romain le Preux et de Sépeaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de l'exercice de la compétence « déchets », la TEOM est instituée pour l'ensemble du territoire de ces communes dans la zone « autres communes »

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/DCDD/2010/0502 portant l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2011 portant l'adhésion des communes de Cézy, Chamvres et Paroy sur Tholon à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant d'adhésion des communes de Saint-Romain le Preux et de Sépeaux à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**Vu** la délibération n° 38 du 30 septembre 2010 favorable à l'adhésion de Saint-Aubin sur Yonne à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**Vu** la délibération n° 6 du 2 février 2011 favorable à l'adhésion de La Celle Saint-cyr à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**Vu** la délibération n° 55 du 10 décembre 2010 favorable à l'adhésion de Paroy-sur-Tholon à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**Vu** la délibération n° 56 du 10 décembre 2010 favorable à l'adhésion de Chamvres à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**Vu** la délibération n° 37 du 30 juin 2010 favorable à l'adhésion de Cézy à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

**Vu** la délibération n°59 du 26 novembre 2012 favorable à l'adhésion des communes de Saint-Romain le Preux et de Sépeaux à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**Vu** la compétence « déchets » de la Communauté de Communes du Jovinien,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°21/2004 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créant des zones de perception,

**Vu** la délibération n°36/2006 du 13 octobre 2006 modifiant le zonage de la TEOM, instituant donc 2 zones, la zone 1 concernant la commune de Joigny et la zone 2 concernant les autres communes,

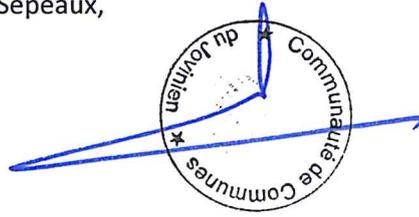
**Considérant** la nécessité d'instituer la TEOM sur l'ensemble de ces communes dans la zone « autres communes »,

**Vu** l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Accepte** l'institution de la TEOM dans la zone « autres communes », sur l'ensemble du territoire des communes de Cézy, Chamvres, Paroy/Tholon et Saint-Aubin sur Yonne, Saint-Romain le Preux et Sépeaux,

**Autorise** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'institution de la TEOM dans la zone « autres communes », sur l'ensemble du territoire des communes de Cézy, Chamvres, Paroy/Tholon et Saint-Aubin sur Yonne, Saint-Romain le Preux et Sépeaux,



Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

Date de réception  
par la Préfecture : **08 FEV. 2013**

date de publication : **08 FEV. 2013**

